

7° Open FIDE de Saint Jean Pla de Corts Echecs 2024 (-2400)

Règlement des tournois Classique FIDE

L'association « Saint Jean Pla de Corts Echecs » organise son 7° open FIDE d'échecs dans les locaux de « la salle polyvalente » à 9 rue des Albères, 66490 St Jean Pla de Corts.

Article 1 :

Il est constitué d'un tournoi au système suisse homologués FIDE en 6 rondes, à la cadence de 1 h + 30 s / coup.

Le tournoi est réservé aux joueurs ayant un classement inférieur à 2400 en cadence classique.

La licence A est obligatoire pour les joueurs français.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (C.04). Appariements informatiques homologués par la F.F.E. au système Suisse à l'aide du logiciel PAPI 3.3.6. . Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront pointé avant l'heure limite.

Article 2 :

Clôture impérative des inscriptions et des vérifications samedi 24 juin 9h45.

Ronde 1 : samedi 29 juin à 10 h 00

Ronde 2 : samedi 29 juin à 13 h 00

Ronde 3 : samedi 29 juin à 16 h 00 ou 10 minutes après le dernier match de la ronde 2

Ronde 4 : dimanche 30 juin à 9 h 30

Ronde 5 : dimanche 30 juin à 12 h 30

Ronde 6 : dimanche 30 juin à 15 h 30 ou 10 minutes après le dernier match de la ronde 5

Cérémonie de clôture : dimanche 25 juin à 18 h 30 ou 15 minutes après le dernier match de la ronde 6

Article 3 :

Les joueurs doivent être assis devant leur échiquier lors du coup d'envoi de chaque ronde. Tout retard au coup d'envoi d'une ronde est sanctionné par une défaite conformément à l'article 6.6 de la FIDE sauf si l'arbitre en décide autrement. **Les joueurs ont droit à ne pas jouer deux rondes (pas les deux dernières). La 1°absence sera ponctuée par un bye (1/2 pt), la seconde par un forfait (0 pt). Pour cela, les joueurs doivent indiquer à l'arbitre leur intention de ne pas jouer une ronde avant l'appariement de celle-ci !**

Article 4

Droits d'inscription pour le tournoi : adultes : 30 €, jeunes : 15 €. (Supp après le 18/06 de 5€)

Article 5 : L'arbitre du tournoi est M. Garcia Richard – AFO2 – licence K07415

Une commission des litiges est constituée de :

- Denis Grenier – organisateur – licence L51876
- Damien Bonte – organisateur – licence U50238
- Franck Denaclara - organisateur - licence M67567

Article 6 :

Il est rappelé aux joueurs que les téléphones portables doivent être éteints dans l'espace de jeu, toute sonnerie entraînerait la perte immédiate de la partie en cours. Les joueurs sont invités à ne pas analyser leurs parties sur place. Il n'y a pas malheureusement de salle d'analyse dans la salle par faute de place.

Article 7 :

Les mineurs qui participent aux tournois restent sous l'entière responsabilité de leurs parents. Tout comportement nuisant à la quiétude des autres joueurs, ne respectant pas le bon déroulement des tournois, le matériel ou les locaux sera sanctionné par l'exclusion immédiate de la compétition.

Article 8 :

Liste des prix et départages :

Le tournoi est doté au maximum de 20 prix en numéraires (si 4 joueurs par catégories) : les 3 premiers au classement général / les 1^{er} des catégories élo <1200, <1400, <1600, <1800, <2000 / les 1 et 2° des catégories Féminin – VetM, SepM et joueur local. Il a y un prix spécial attribué à une table à chaque ronde.

Ces prix ne sont pas cumulables.

Départages : Cumulatif, Buchholz, performance.

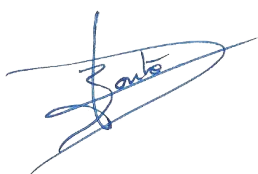
Des trophées seront distribués aux trois premiers du tournoi.

Ce tournoi fait partie du circuit du Roussillon 2024 lui-même doté de plus de 2000€ de prix. Consulter : <https://www.cdje66.org/circuit-du-roussillon-2024/>

La présence du joueur est requise lors de la cérémonie de clôture : l'organisateur conservera son prix en cas d'absence ou le donnera éventuellement à une personne désignée.

L'organisateur :

Damien Bonte



L'arbitre principal (AFO2) :

Richard Garcia



R. GARCIA